Le GIPREB au côte de
La mission parlementaire d’information sur
la réhabilitation de
l’étang de Berre

Neuf mois de rencontres citoyennes, de tables-rondes, d’échanges avec des scientifiques, responsables du monde politique et associatif. C’est le temps qu’il aura fallu à la Mission d’information sur la réhabilitation de l’Etang de Berre pour donner naissance aux 20 propositions du projet pour l’étang de Berre. Une commande de la commission du développement durable et de l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale pour laquelle ont été missionnés seize députés, dont Pierre Dharréville et Éric Diard, co-présidents, et Jean-Marc Zulesi, rapporteur. Trois députés des Bouches du Rhône de sensibilité politique différente mais tous mobilisés pour la réhabilitation de l’étang de Berre. Cette période de gestation a aussi été l’occasion d’aller à Bruxelles prendre le pouls de la Commission européenne attentive à la situation de l’étang de Berre et qui avait, en 2006, sommé la France de prendre les mesures nécessaires à la réhabilitation de l’étang sous peine de lourdes sanctions.

Un champ d’investigation qui a permis de prendre la mesure du problème et de réaliser que les enjeux relatifs à la réhabilitation de l’étang n’étaient pas simplement locaux, ni même nationaux mais également européens.

Salué par les parlementaires pour la mission qu’il mène depuis maintenant 20 ans, le Gipreb ne peut que se satisfaire des mesures préconisées dans leur rapport et qui sont, pour la grande majorité, parfaitement alignées avec la vision qu’il porte depuis sa création. Voici dans les grandes lignes les éléments de cette stratégie ambitieuse visant à atteindre le « bon état écologique » d’ici 2027 : la réduction des rejets de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, la réouverture à la courantologie du tunnel du Rove, la réduction des rejets des systèmes d’assainissement, la réimplantation de zostères et enfin la mise en place d’une gouvernance élargie.

Voici plus en détail le matériel sur lequel la mission d’information s’est appuyée pour formuler ses vingt propositions : un diagnostic aussi précis que possible de l’état écologique de l’étang de Berre (première partie), une réflexion poussée sur les actions à mener pour poursuivre sa réhabilitation, et enfin sur la nécessité de créer une nouvelle gouvernance pour mener à bien ce projet.

# le constat**Une lagune en mauvais état écologique**

Après avoir rappelé le caractère patrimonial et paysager exceptionnel de l’étang de Berre, après avoir dressé l’état du milieu de l’étang de Berre et de l’étang du Bolmon, le rapport parlementaire pointe les principaux problèmes à résoudre :

- anoxie : les rejets d’eau douce qui ne se mélangent pas avec les eaux salées de l’étang entraînent un manque d’oxygène dans le fond de l’étang pouvant conduire à la mortalité de la faune et la flore ;

- eutrophisation : les excès de nutriments favorisent la prolifération algale et en conséquence un manque d’oxygène pour les autres organismes vivants.

**Le principal responsable est clairement identifié** : la centrale hydroélectrique EDF de Saint-Chamas avec ses rejets d’eau douce chargée en azote et en limons. Preuve en est, la réduction des rejets, et, plus encore, les nouvelles modalités de rejets imposées par l’Europe (le lissage) ont permis à chaque fois des améliorations sensibles de l’écosystème de l’étang de Berre. Celui-ci n’en demeure pas moins fragile. En 2018, une crise écologique majeure s’est soldée par la quasi-disparition des coquillages, comme les palourdes, et de plus de 50 % des herbiers de zostères. Ces derniers, que l’on a coutume d’appeler « les ingénieurs d’écosystème », sont constitués de plantes marines qui jouent un rôle majeur dans l’équilibre des écosystèmes et sont de véritables « hot-spots » de biodiversité. Le rapport souligne également que les conséquences ne sont pas simplement environnementales mais également socio-économiques.

Dès lors, il apparaît difficile d’atteindre en 2027 le « bon état écologique des masses d’eau », tel qu’exigé par la Directive cadre sur l’eau (DCE). Pour faire simple, disons que pour être considérée comme en bon état au regard de la directive, la masse d’eau doit être à la fois en bon état chimique et en bon état écologique. Un des objectifs fixé par la DCE est par exemple d’atteindre 50 % de surfaces potentielles colonisées par les zostères en 2027. Difficilement envisageable à la vue de ce qui s’est passé en 2018.

L’État pourrait donc être passible « d’actions en manquement ». Pour éviter cela, l’Etat semble vouloir avoir recours à l’article 4.5 de la directive-cadre, qui autorise à viser la réalisation « d’objectifs environnementaux moins stricts » sous certaines conditions. Sur ce point, la Mission Parlementaire, comme le GIPREB, s’accordent à dire que cette option n’est pas justifiée et qu’il faut au contraire conserver l’échéance 2027 afin de faire de l’étang « un exemple de résilience écologique ». Une exemplarité qui pourrait ainsi être mis en avant et peser dans le cadre de la demande faite pour l’inscription de l’étang au patrimoine mondial de l’humanité de l’Unesco.

# Les leviers disponibles pour réhabiliter l’étang de Berre

Parce que les enjeux de la réhabilitation de l’étang sont non seulement environnementaux mais également économiques et sociaux, parce que selon la mission d’information beaucoup de temps a été perdu, il est nécessaire de mettre en place au plus vite une stratégie politique réellement ambitieuse qui s’appuiera sur la mobilisation simultanée de tous les leviers d’action disponibles. Depuis la limitation des rejets de l’usine hydroélectrique de Saint-Chamas jusqu’aux solutions fondées sur la nature, en passant par la réouverture à la courantologie du tunnel du Rove et par la poursuite de la politique de réduction des rejets de nutriments. Le tout dans le cadre d’une nouvelle gouvernance permettant une plus grande harmonisation des actions menées par les parties-prenantes et une réflexion à un niveau territorial plus large.

## Piste #01 : Limiter les rejets de la centrale EDF, repenser et moderniser les aménagements hydroélectriques de la chaîne Durance-Verdon

*« Qui peut se payer le luxe de rejeter 1,2 milliard d’eau douce dans un étang salé et ne pas valoriser ces eaux à l’heure du réchauffement climatique ? »* s’est indigné le rapporteur Jean-Marc ZULESI, à l’Assemblée nationale, mercredi 23 septembre.

Il s’agirait de limiter les rejets de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas à 600 millions de mètres cubes ou de les détourner pour atteindre, à terme, zéro rejet dans l’étang et valoriser ainsi l’eau pour l’agriculture par exemple. La valorisation des limons du bassin de décantation pourrait quant à elle être à l’origine du développement d’une nouvelle économie sur le territoire.

## Piste #02 : Réouverture à la courantologie du tunnel du Rove pour faire le lien avec l’Estaque.

Depuis l’éboulement de 1963 qui a rendu impossible tant la circulation des bateaux que celui des eaux, la réouverture du tunnel du Rove a fait l’objet d’innombrables débats et projets avortés.

Aujourd’hui, la mission parlementaire va dans le sens de la solution portée depuis longtemps par le GIPREB, à savoir, une réouverture non pas à la navigation mais à la courantologie. Autorisant ainsi un projet réaliste en termes financiers et permettant un apport extrêmement salutaire en eaux salées oxygénées au canal, à l’étang de Bolmon et à l’ensemble de l’étang de Berre. Des travaux qui justifient également la prévention des risques que pourrait encourir la commune de Gignac située à sa verticale.

## Piste #03 : Limiter les sources de pollution du bassin versant

Si aujourd’hui 98 % des stations d’épuration du bassin versant sont aux normes, il faut être encore plus exigeant et veiller à ce que l’ensemble des centrales de traitement se mettent en conformité.

Il s’agira aussi de limiter les rejets directs ou indirects provenant des réseaux d’eaux pluviales, des activités agricoles et industrielles.

## PISTE #04 : Encourager le développement des activités centrées sur l’exploitation des ressources offertes par l’étang

Encourager le développement de la filière conchylicole et mytilicole et les activités de pêche, valoriser les algues, réimplanter des zostères, poursuivre l’acquisition de terrains à des fins de conservation, accompagner les conversions des agriculteurs du bassin versant à l’agriculture biologique ou raisonnée, semblent être des pistes prometteuses du fait des intérêts économiques induits.

## Piste #05 : la mise en place une nouvelle gouvernance

La mission d’information ayant constaté l’existence de tensions, incompréhensions et rivalités entre les parties prenantes pour la gestion de l’étang, la refonte des « instances de décision et de planification » apparaît comme un préalable indispensable au lancement de la nouvelle stratégie pour la réhabilitation de l’étang de Berre.

Cela passe forcément par la désignation d’un chef de file opérationnel qui pourrait être le GIPREB, à ce jour la seule instance publique entièrement dédiée à l’étang, salué comme étant « un acteur essentiel de l’amélioration, au cours des trente dernières années, de l’état écologique de l’étang ». Pour cela le GIPREB devrait intégrer de nouvelles compétences afin d’élargir son champ d’action. La mission d’information remarque que *« la poursuite de la réhabilitation de l’étang de Berre ne peut pas se concevoir aujourd’hui sans ses habitants et sans la société civile* ». Elle préconise donc la création d’instances de coordination associant le public dans le pilotage des contrats d’étang, dans sa gestion, dans la proposition de projets innovants, etc.

# Conclusions

Les élus du Gipreb ont unanimement fait part aux députés de leur volonté de voir ce rapport porté au plus haut niveau et que l’État s’engage dans la mise en œuvre des actions qui y sont proposées.

*« C’est le 7 septembre dernier que les grands axes du rapport d’information sur la réhabilitation de l’étang nous ont été présentés. Nous avons tout de suite senti qu’il allait constituer une date clé dans la longue histoire de la réhabilitation de l’étang de Berre tant l’effort de synthèse qu’il représente que la somme des informations qu’il contient sont impressionnants. Nous disposons maintenant d’un formidable outil qui nous permettra de bâtir nos politiques au regard du passé, du présent et de l’avenir du territoire et ce de façon inclusive en intégrant les différents points de vue des acteurs du territoire.*

*Mais notre plus grande satisfaction a sans doute été de voir qu’enfin, après tant d’années de lutte pour la réhabilitation de l’étang, les attentes et les propositions du Gipreb bénéficient d’une attention nationale et sont portées au plus haut niveau par nos parlementaires.*

*Aujourd’hui, alors que la mission d’information de par ses fantastiques efforts de concertation, a permis de dégager une batterie de mesures qui font consensus, l’attente et les questions que les élus du territoire se posent sont claires : quels sont les engagements et les moyens qui vont être mis en œuvre en réponse à ce rapport ?*

*La balle est encore une fois dans le camp de l’État et nous souhaitons que tous les acteurs du territoire fassent front autour de la réponse à cette question, afin, qu’ensemble, nous obtenions enfin des avancées concrètes et que l’on puisse développer notre territoire en toute sérénité sans avoir la menace d’une crise environnementale suspendue, telle une épée de Damoclès, au-dessus de nos têtes.*

*Je suis persuadé que grâce à l’adoption d’une nouvelle forme de gouvernance, élargie, intégrant les élus du territoire et de la métropole, ainsi qu’avec les parlementaires nous serons plus forts pour exiger d’une seule et même voix que l’État s’engage rapidement pour l’étang. Nous n’avons plus le temps d’attendre. Nous avons promis aux nouvelles générations des rives de l’étang de gagner le combat que nous avons hérité de nos prédécesseurs, nous ne nous déroberons pas devant le dernier obstacle ».*

 Didier Khelfa – Président du Gipreb